

info

NOVEMBRE 2022

ATELIERS SOCIAUX EN FLANDRE | SCP 327.01

contenu



- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} novembre 2022
- 2 Complément d'ancienneté
- 3 Nettoyage vêtements de travail

Téléchargez notre app **ACVBIE-CSCBIE**



Rejoignez-nous sur les médias sociaux :



© Claudine Celva

1. Augmentation des salaires minima au 1^{er} novembre 2022

L'indice-pivot utilisé dans notre secteur a été dépassé au mois d'octobre. Par conséquent, les salaires minima des ateliers sociaux en Flandre augmenteront de 2 % à partir du **1^{er} novembre 2022**.

Les montants officiels du RMMG (revenu minimum mensuel moyen garanti) nous ont été communiqués. Sur base de ces montants, nous calculons vos nouveaux salaires horaires. Vous les trouverez ci-dessous :

Ateliers sociaux en Flandre – régime : 38 heures/semaine.

Age	Salaire minimum
18 ans ou plus	€ 11,6399

2. Complément d'ancienneté

A partir du 1^{er} janvier 2021, votre salaire horaire sera augmenté d'un supplément après 4 ans d'ancienneté dans le secteur. Ce complément d'ancienneté est indexé comme les salaires. Au 1^{er} novembre 2022, il s'élève à **€ 0,2294**.

3. Nettoyage vêtements de travail

L'indemnité pour le nettoyage des vêtements de travail s'élèvera à **€ 0,40** à partir du 1^{er} novembre 2022.

